

Annonces JUDICIAIRES ET LÉGALES 78

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2018 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements :
60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,25 €) (taux HT à la ligne définis par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication de décembre 2017).

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur
<http://avisdemarches.leparisien.fr>

Marchés + de 90 000 Euros

COMMUNE D'AUTOUILLET

33, route des Châteaux
78770 AUTOUILLET
Tél : 01 34 87 43 59
mairie.autoUILLET@orange.fr

Marché public de travaux de restauration de l'église Notre-Dame de l'Assomption ;
Maçonnerie - Pierre de taille ; Couverture ;
Chapiteaux - Menuiserie - Boiserie, Vitraux ;
Électricité

Procédure adaptée

Critères d'attribution du marché :

40 % : Coût des prestations
60 % : Valeur technique

Remise des offres : le 5/11/18 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication : le 5 octobre 2018

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE se rendre sur AWS :

<https://www.marches-publics.info/>

www.annoncesleparisien.fr

Marchés - de 90 000 Euros

MAPA : Ndu marché 2018/07
Identification de l'organisme qui passe le marché

MAIRIE DU MESNIL SAINT DENIS

Madame le Maire
1, rue Henri Husson - CS 60578
78322 LE MESNIL SAINT DENIS CEDEX
Téléphone : 01.30.13.86.50
Télécopieur : 01.30.13.82.99
Courriel : mairie@lemesnilsaintdenis.fr
Site : www.lemesnilsaintdenis.fr

Objet du marché : Services d'un traiteur -
Repas annuel offert aux seniors de la commune

Jour et heures de la prestation : Samedi 12
janvier 2019 de 12 heures à 18 heures

Lieu : Salon Saint Exupéry - 78310
Coignères

Renseignements complémentaires : Pour
obtenir tous les renseignements complé-

mentaires, demander Monsieur ROMAIN,
Madame LE BAIL ou Madame PRESLES au
01.30.13.86.50.

Date limite de réception des offres :
Le 2 novembre 2018 à 16h00

Date de publication sur le site de la mairie :
<http://www.lemesnilsaintdenis.fr> et envoi
au journal habilité : Le 08 octobre 2018

Enquête Publique

publégale® OFFICIER PUBLIC COMMUNAL

23 rue des Jeûneurs - 75002 Paris
www.enquetes-publiques.fr
Tél : 01.42.96.96.54

REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DES YVELINES
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES ELECTIONS
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

TRAM 13 express phase 1

AVIS

d'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire sur le territoire des communes de Mareil-Marly et de Saint-Germain-en-Laye

Il sera procédé à une enquête parcellaire complémentaire, sur le territoire des communes de Mareil-Marly et de Saint-Germain-en-Laye, en vue de déterminer les emprises foncières nécessaires à la réalisation de la phase 1 du projet de Tram 13 express et de rechercher leurs propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Durée de l'enquête : 23 jours, du 4 au 19 octobre 2018, prolongée jusqu'au 26 octobre 2018 inclus

Commissaire enquêteur : M. Claude Garreau, géomètre expert en retraite.

Dépôt du dossier d'enquête et permanences : Un dossier d'enquête et un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par les maires, seront déposés dans les mairies de Mareil-Marly et de Saint-Germain-en-Laye, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations pourront être, soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête, soit adressées par écrit aux maires qui les joindront aux registres, ou transmises au commissaire enquêteur, domicilié pour cette enquête à la mairie de Mareil-Marly, désignée comme siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur entendra toute personne intéressée, à la mairie de Mareil-Marly, aux jours et heures suivants :

• Mercredi 10 octobre 2018 de 9h00 à 12h00

• Vendredi 19 octobre 2018 de 13h30 à 16h30

Copie des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la Préfecture des Yvelines ainsi que dans les mairies de Mareil-Marly et de Saint-Germain-en-Laye pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Il en sera donné connaissance à toute personne concernée qui devra en faire la demande au Préfet des Yvelines - direction de la réglementation et des élections - bureau de l'environnement et des enquêtes publiques - 1, rue Jean Houdon - 78010 VERSAILLES CEDEX .

EP18-416 enquete-publique@publégale.fr

publégale® OFFICIER PUBLIC COMMUNAL

23 rue des Jeûneurs - 75002 Paris
www.enquetes-publiques.fr
Tél : 01.42.96.96.54

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS

Par arrêté en date du 9 octobre 2018, M le Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune des Clayes-sous-Bois pour une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 29 octobre 2018, 14h00 au vendredi 30 novembre 2018, 12h00.

Il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet de modification du PLU des Clayes-sous-Bois pour une durée de 33 jours consécutifs,

du lundi 29 octobre 2018, 14h00 au vendredi 30 novembre 2018, 12h00.

Ledit projet de modification du PLU des Clayes-sous-Bois, vise à :

- Modifier les normes de stationnement pour assurer la compatibilité avec le PDUJF

- Modifier l'article 6 de la zone Uad pour supprimer la bande de constructibilité de 25 m qui ne permet pas de répondre aux objectifs qui lui était assignés dans le secteur pavillonnaire.

Au terme de l'enquête publique, la modification du PLU de la commune des Clayes-sous-Bois sera approuvée par délibération du Conseil municipal de Saint-Quentin-en-Yvelines en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estimera nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées, des avis, observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et du rapport et de l'avis motivé du Commissaire enquêteur.

M Gilles GOMEZ, Docteur Ingénieur Géologue, a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur pour cette enquête publique, par décision susvisée n° E18000178 en date du 23/07/2017, de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles.

Le dossier du projet de modification du PLU de la commune des Clayes-sous-Bois et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par M le Commissaire-enquêteur destiné à recueillir les observations du public, seront déposés et mis à la disposition du public, pendant 33 jours consécutifs, du lundi 29 octobre 2018, 14h00, au vendredi 30 novembre 2018, 12h00 :

- à l'Hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Couldeur, 78192 Trappes, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, [à l'exception du vendredi 30 novembre 2018 où la clôture de l'enquête se fera à 12h]

- en Mairie des Clayes-sous-Bois, Place Charles de Gaulle, 78340 Les Clayes-sous-Bois, aux jours et horaires d'ouverture habituels au public de l'hôtel de Ville, ci-après :

- Lundi de 14h à 20h

- Mardi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

- Jeudi de 9h30 à 12h et de 15h à 17h30

- Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 [à l'exception du vendredi 30 novembre 2018 où la clôture de l'enquête se fera à 12h]

- Samedi de 8h30 à 11h45

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté aux mêmes dates et aux mêmes horaires précités d'ouverture au public sur un poste informatique accessible d'une part, à la Mairie des Clayes-sous-Bois et d'autre part, à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le dossier d'enquête publique sera disponible durant l'enquête publique sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : www.saint-quentin-en-yvelines.fr.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier, et consigner éventuellement ses observations sur un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par M le Commissaire-enquêteur destiné à cet effet.

En outre, un registre dématérialisé est également mis à la disposition du public du lundi 29 octobre 2018, 14h00 au vendredi 30 novembre 2018, 12h00.

Ainsi, le public pourra déposer ses observations et propositions à l'adresse suivante : <https://www.enquetespubliques.com/EnquetesRDPEOT-EP18461>

Le public pourra consulter ledit registre dématérialisé à l'adresse

suivante : <https://www.enquetespubliques.com/Enquetes2RLIRE=EP18461>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Couldeur, 78192 Trappes.

Des observations écrites pourront être adressées à M le Commissaire-enquêteur, à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines - Direction de l'urbanisme et de la prospective - 1, rue Eugène Hénaff - BP 10118 - 78192 Trappes Cedex, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Ces observations peuvent également être envoyées à l'adresse courriel suivante : modification.lesclayessousbois@sqy.fr

Ces observations seront consultables à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique. A cette fin, les courriels ainsi transmis seront imprimés sur papier.

M le Commissaire-enquêteur recevra en Mairie des Clayes-sous-Bois :

- Lundi 29 octobre 2018 de 14h00 à 17h00,

- Mercredi 7 novembre 2018 de 14h00 à 17h00,

- Lundi 19 novembre 2018 de 17h00 à 20h00,

- Samedi 24 novembre 2018 de 9h00 à 12h00,

- Vendredi 30 novembre 2018 de 9h00 à 12h00

(clôture de l'enquête).

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département.

Cet avis sera affiché notamment au siège de Saint-Quentin-en-Yvelines, en mairie des Clayes-sous-Bois, dans les panneaux d'affichage administratif dont dispose la commune, et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

Cet avis sera notamment affiché sur les sites concernés par le projet de modification ou à proximité immédiate de ceux-ci, visible depuis la voie publique.

L'avis d'enquête sera également publié sur les sites internet de la commune des Clayes-sous-Bois et de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines aux adresses suivantes : www.lesclayessousbois.fr et www.saint-quentin-en-yvelines.fr

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à enquête publique, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion dans la presse et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

A l'expiration du délai de l'enquête prévue à l'article 1, les registres seront clos et signés par M le Commissaire-enquêteur.

Dès réception des registres et des documents annexés, le Commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet de Saint-Quentin-en-Yvelines, et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Si, dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le Commissaire-enquêteur n'a pas remis son rapport et ses conclusions motivées, ni présenté une demande motivée de report de ce délai, il est fait application des dispositions du quatrième alinéa de l'article L. 123-15 du Code de l'Environnement.

Une copie du rapport du Commissaire-enquêteur sera adressée à Mme la Présidente du Tribunal administratif de Versailles.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture en mairie des Clayes-sous-Bois et au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi que sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : www.saint-quentin-en-yvelines.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces au Président de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Couldeur, 78192 Trappes.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de M Sylvain REMONDI (tél : 01.39.44.82.68 - sylvain.remondi@sqy.fr) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - Direction de l'Urbanisme et de la Prospective - 1, rue Eugène Hénaff - ZA du Buisson de la Couldeur - 78190 Trappes (tél accueil : 01.39.44.80.80 - Fax : 01.30.57.12.64).

EP18-461 enquete-publique@publégale.fr

Avis divers

retrouver les modalités de la concertation relative à l'élaboration du RLPI et participer à celle-ci en vous rendant sur le site internet www.sqy.fr.

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN-EN- YVELINES

porte actuellement une réflexion sur la publicité extérieure dans une optique de protection du cadre de vie. Le Conseil communalautaire a donc délibéré le 20/09/2018 afin de prescrire l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunale (RLPI). Cette délibération comporte les objectifs de la collectivité en matière de publicité extérieure et les modalités de la concertation. Saint-Quentin-en-Yvelines vous informe que cette délibération sera affichée durant un mois à l'hôtel d'agglomération ainsi que dans les mairies des communes de Saint-Quentin-en-Yvelines. Une réunion publique aura lieu le lundi 12 novembre à 19h à la salle du Conseil communalautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines (ZA du Buisson de la Couldeur, 4 rue des Charmes - 78190 Trappes). Vous pouvez

COMMUNE DE LE PECQ

Prescription de la modification N1
du plan local d'urbanisme

Par arrêté du 21 septembre 2018, le maire la commune de Le Pecq, a décidé d'engager la modification n1 du plan local d'urbanisme (PLU).

Cette modification porte sur les objectifs suivants :

- D'adapter finement le zonage et de modifier certaines règles d'utilisation du sol afin de mieux protéger la variété des tissus bâtis, valoriser le paysage et préserver le patrimoine architectural,

- De créer une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique relative à la publicité commerciale,

- De préciser certains articles du règlement pour faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme,

- De corriger des erreurs matérielles

Il est prévu d'organiser une concertation pré-

alable selon les modalités suivantes :

- Article dans le journal municipal,

- Réunions publiques sur le thème de l'activité commerciale communale.

Cet arrêté est affiché et peut être consulté en mairie de Le Pecq, 13 Bis quai Maurice Berteaux, pendant un mois à compter du 25 septembre 2018

Contact commercial
01 87 39 84 00
du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h

Le Parisien

Rendez-vous sur
www.annoncesleparisien.fr
7/7 - 24/24

Constitution de société

Par acte SSP en date du 27 Septembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Denomination sociale :

N3S

Forme : SASU

Capital : 10 000 Euros

Siège Social : 5 Allée de la Rhubarbe, 78260 ACHERES

Durée : 99 ans

Objet social : Le nettoyage et l'entretien, notamment le nettoyage industriel de tous types locaux ainsi que le nettoyage chez les particuliers. La création, l'entretien et de l'aménagement d'espaces verts, de parcs, jardins et l'élagage. Et accessoirement la petite maçonnerie, la peinture, la pose de revêtements muraux et au sol, la pose de menuiserie, la pose de pavés, de dalles et de bordures.

Président : Mme. ESTINVILLE Vanessa, demeurant 12 Rue du Moulin à VERSAILLES 78127 LIEUSAIN

Inmatriculation au RCS de VERSAILLES.

www.annoncesleparisien.fr



Le Parisien

Collectivités territoriales,
optimisez votre communication

Publiez vos annonces de délégation de service public dans Le Parisien

Le seul quotidien habilité sur tous les départements d'Île de France et Oise

01 87 39 84 00
legales@leparisien.fr

TEAM
MEDIA

